



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 9030

### Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de maintenir l'heure hebdomadaire de travaux dirigés en sciences économiques et sociales pour les classes de terminale ES. Le budget 1994 de l'éducation nationale prévoyant, pour des raisons d'économie, de supprimer cette heure de travaux dirigés, il lui demande de bien vouloir renoncer à cette décision qui provoquerait un recul sur le plan pédagogique et contraindrait les enseignants à ne plus mettre en œuvre des méthodes actives et un accompagnement efficace pour l'acquisition des savoirs.

### Texte de la réponse

L'horaire de sciences économiques et sociales en classes de première et terminale ES tel qu'il est actuellement prévu est de 5 heures en classe entière en première auquel s'ajoutent une heure d'enseignement en module et 5 heures en classe entière en terminale. Une circulaire relative aux aménagements à apporter aux horaires des nouvelles séries est actuellement en préparation. Elle prévoit la possibilité de proposer aux élèves de première un enseignement en travaux dirigés : le capital horaire réglementaire de 5 heures (module non compris) pourra être, sur décision des chefs d'établissement, ventilé de la manière suivante : 3 heures en classe entière et une heure en travaux dirigés. Compte tenu de l'aménagement horaire proposé ci-dessus et de l'horaire de module, l'horaire en travaux dirigés sur l'ensemble du cycle première terminale reste identique à celui des anciennes première et terminale B. C'est pourquoi il n'est pas envisagé de modifier l'horaire en classe terminale ES.

### Données clés

**Auteur :** [M. Besson Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9030

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1993, page 4428

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1671